

CTL « EMPLOIS » : 2^{ème} convocation Même cause , même effet !! F.O.boycotte

CT "emplois" du 26 janvier 2012

Les organisations syndicales des Yvelines sont convoquées pour la seconde fois après le boycott général de toutes les organisations syndicales du 19 janvier 2012.

La politique de la chaise vide n'est pas dans les habitudes de **FORCE OUVRIERE**. Cependant, la situation n'est plus tenable. L'absence de vote de l'administration depuis la mise en place des nouvelles règles de fonctionnement des CT fait reposer la responsabilité des décisions sur la seule tête des syndicats. Dans ce contexte, notre absence légitime renvoie cette responsabilité de la répartition des suppressions d'emplois sur la direction.

L'arbitraire qui prévalait en filière fiscale est malheureusement repris pour les deux filières. Le semblant d'objectivité qui existait avec l'ORE (outil de répartition des emplois) disparaît totalement. Les nouveaux outils dont use l'administration ne sont que prétextes pour supprimer de manière dogmatique les emplois, pour casser le service public.

Aujourd'hui encore, les représentants **F.O.-DGFIP**, refusent de siéger. Pour eux, **"Ça suffit !!!"**

Comme déjà indiqué dans notre précédente déclaration, les agents souffrent, partout, à tous les niveaux de la hiérarchie. Le mal est connu, reconnu et pourtant, la casse continue avec un cynisme affiché. Au plus haut de l'Etat, on vante les mérites des fonctionnaires et insidieusement on assiste à la poursuite de la politique aveugle de suppressions des emplois, politique qui à la DGFIP accélère la dégradation du service public fiscal et financier tout autant que les conditions de travail des personnels.

Quel que soit son nom de baptême, la mise en place du TAGERFIP, **T**Ableau de **G**estion des **E**mplois de **R**éférence des **F**inances **P**ubliques, comme ses prédécesseurs, ne dissimule pas sa raison d'être : dégager de prétendus gains de productivité pour répartir le solde des suppressions, Pour atteindre cependant l'objectif fixé par le PLF 2012 (projet de loi de finances) en matière de suppression d'emplois, les directions départementales sont soumises à une contribution proportionnelle non comprises dans des gains de productivité qui servent ici de prétextes.

Les services ne peuvent plus continuer à fonctionner ainsi et les agents ne peuvent plus assurer leurs missions dans des conditions satisfaisantes. Tous les voyants sont au rouges et depuis trop longtemps !!!

La direction a communiqué laconiquement sur les suppressions d'emplois sans que les agents concernés ne soient prévenus.....si ce n'est pas du mépris humain et des personnels, ça y ressemble !!!

Les représentants F.O.-DGFIP 78 vous présentent leur lecture de ces suppressions d'emplois !

Une importance nouvelle est donnée à l'Audit. Désormais, ses effectifs sont comptabilisés à part de la direction. Les représentants **F.O.-DGFIP** voient dans cette présentation un renforcement du contrôle sur le travail des agents, d'autant plus difficile à admettre quand les services peinent à accomplir leurs missions avec des objectifs de plus en plus contraignants (référentiel Marianne). C'est une pression supplémentaire difficilement acceptable.

Au moment où les pressions sur les agents augmentent avec leur cortège de souffrances morales et de recrudescence d'arrêts maladie, est-ce bien judicieux de supprimer des emplois ?
La répartition des suppressions déstabilise encore un peu plus les petits postes et plus généralement toutes les petites unités dans les deux filières - exemple des pôles fiscalité immobilière.

La suppression des décimales en filière gestion publique pour la situation nette des effectifs accentue cette déstabilisation. Mécaniquement, ces suppressions vont interdire aux petites structures le recours aux renforts.
Quel avenir pour les petites unités ? Quel nouveau recul du service rendu au public !

Suppressions liées aux télé procédures. Les gains en emplois, "permis" par la télédéclaration IR ne tiennent pas compte du travail mené en amont et en aval :

- renseignements téléphoniques lors de la campagne de dépôt des déclarations,
- exploitation des listes des télédéclarants,
- mise à jour TH et contentieux, etc...

Plus les services font la promotion de la télédéclaration, plus ils sont sanctionnés en terme d'emplois.

Où se situe l'économie de travail estimée par l'administration à 6 minutes par télédéclarant ?

La dématérialisation des paiements dans le secteur public local se traduit aussi par la suppression de plusieurs emplois. Les représentants **F.O.-DGFIP** déplorent que les gains prétendus ne soient pas mis en perspective avec la charge générée par le traitement des anomalies. La réduction du nombre d'interlocuteurs directs entraîne inmanquablement des erreurs des redevables, qu'il faut bien traiter et rectifier.

Les représentants **F.O.-DGFIP** exigent l'arrêt des suppressions d'emplois, 2441 en 2012, 59 pour les Yvelines, et la mise en place d'un réel recensement des tâches pour tous les services de la DGFIP.

Pour F.O.-DGFIP 78, "TAGERFIP" n'est rien d'autre que "**TASERFIP**":

Tableau d'Aide à la Suppression des Emplois Référencés aux Finances Publiques



REJOIGNEZ **FORCE OUVRIERE** – PREMIERE ORGANISATION SYNDICALE A LA DGFIP DES YVELINES

Ne rien faire, c'est laisser faire.

Rejoindre et adhérer à F.O.-DGFIP, syndicat libre et indépendant, c'est déjà agir.

F.O.-DGFIP 78

DDFiP 78

☒ 16 Av de St Cloud 78000 Versailles

☎ : 01.30.65.14.49 @ : fo.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web local **F.O.-DGFIP 78** : www.fo-dgfip-sd.fr/078/